

# Compte rendu

## Atelier de créativité dans le cadre du PCAET Couserans (Thématique : Déchets – Economie circulaire)



Date : 15.02.2018 à 9 heures

Participants :

Structure	Nom - Prénom	Fonction
Association Terr'Eau	BOURRUT-LACOUTURE Didier	
CD09	BOURGES Camille	
PNR Pyrénées Ariégeoises	PEPKE Guilaine	
Commune de Mérigon	DUFOUR Ernest	
OUST	BOUSSET Norbert	
CCCP	BOUSSION Jean	
CCCP	MARTIN Ivanne	
E6	LESPY Lucile	Animatrice

## Ordre du jour :

Atelier de créativité sur la thématique « Déchets » (Méthode de la fleur de lotus)

Dans le cadre de son PCAET, la CC de Couserans Pyrénées a souhaité mettre en place des ateliers de créativité avec les acteurs locaux afin de partager les enjeux du territoire et de réfléchir ensemble à la construction d'un plan d'actions.

Les échanges présentés dans ce compte rendu sont issus des discussions entre le bureau d'étude mandaté par la communauté de communes et les partenaires ayant participé aux ateliers. Ces échanges ont pour but d'aider la CC CP dans l'écriture de la stratégie de son Plan Climat.

Le compte rendu est présenté dans cet ordre :

1. Synthèse des enjeux issus du diagnostic « déchets »
2. L'atelier de créativité sur la thématique « Déchets- économie circulaire »
  - a. Synthèse des échanges issus de l'atelier sous forme de fleur de lotus
  - b. Synthèse des enjeux discutés par les membres du comité de l'atelier
  - c. Compte rendu des échanges issus de l'atelier

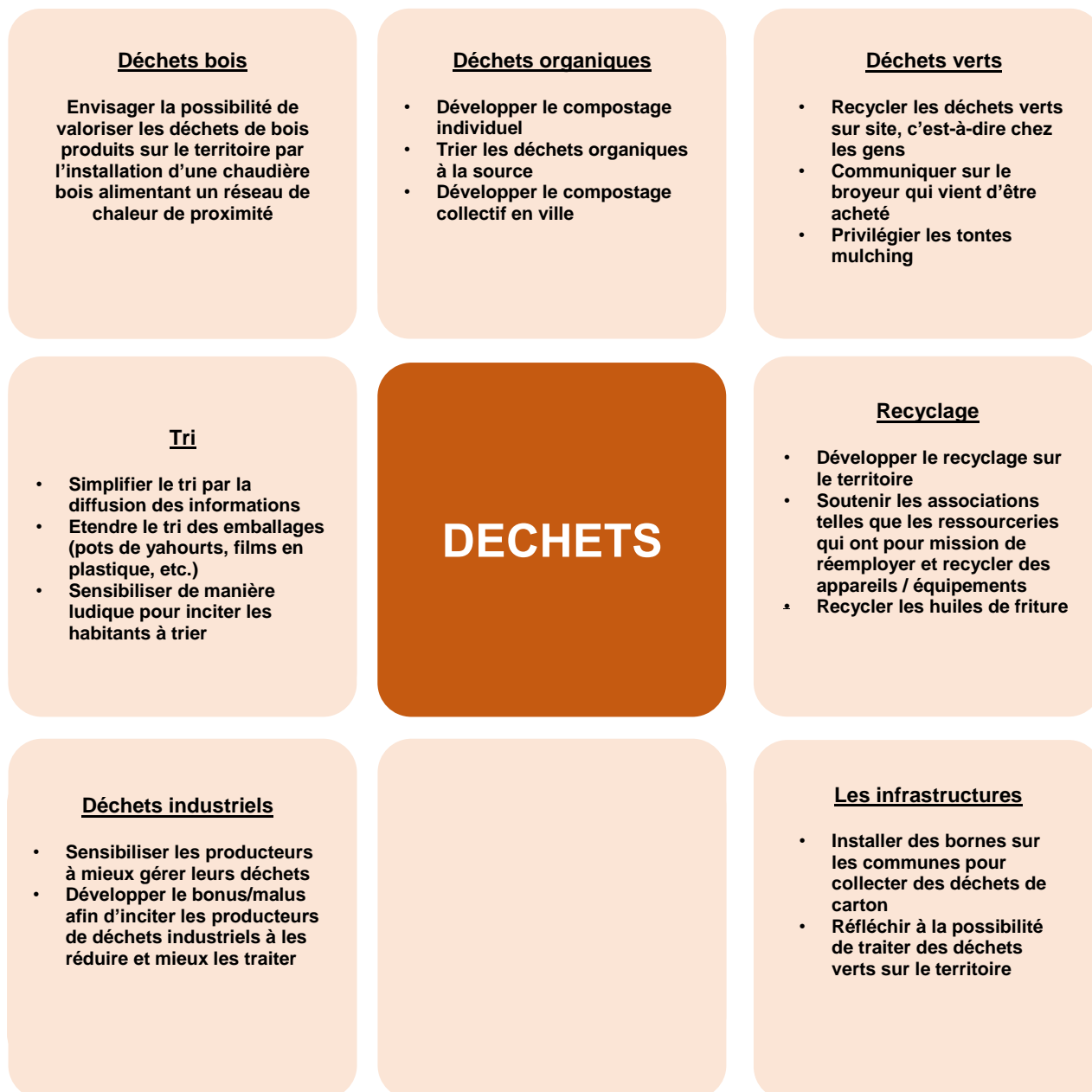
### 1. Synthèse des enjeux issus du diagnostic des déchets

Les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques liées à la collecte, à l'acheminement vers le lieu de traitement et au traitement des déchets sont très faibles à l'échelle du territoire.

Cependant, les déchets représentent un enjeu majeur à l'échelle territoriale, en termes d'économie de la ressource et d'indépendance du territoire. La réduction des déchets est également étroitement liée aux habitudes de consommation. Une réflexion sur le type d'achat (privilégier les produits peu énergivores, peu émissifs en GES, locaux) pourrait permettre de diminuer sensiblement la quantité de déchets et l'impact de la consommation sur l'environnement de manière plus globale. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi TEPCV) va dans ce sens en ayant fixé une diminution de 50% des déchets enfouis à l'horizon 2025.

## 2. L'atelier de créativité sur la thématique « Déchets »

### a. Synthèse des échanges issus de l'atelier sous forme de fleur de lotus



### Economie circulaire

Mettre en relation des producteurs de déchets directement avec ceux qui pourraient en avoir besoin

### La sensibilisation

Mettre en place des relais intermédiaires dans les communes afin que la sensibilisation sur divers sujets (recyclage, tri, compostage) soit au plus près des habitants

### Carburant de collecte

- Réaliser une étude de fret
- Réduire les déchets pour diminuer le besoin en transport et carburants
- Mettre en place une flotte électrique ou autre pour le transport des déchets

## DECHETS

### Circuits courts et achats responsables

- Sensibiliser aux circuits courts et aux achats responsables
- Encourager la vente en vrac, tel que ce qui a été mis en place à Biocoop, St Girons, etc.
- Développer le troc sur le territoire

### Toilettes sèches

- Etudier la possibilité d'intégrer l'installation des toilettes sèches et/ou des composteurs au PLUi
- Sensibiliser aux toilettes sèches par le biais d'installation de celles-ci lors des événements ou manifestations sur le territoire

### Carburant de collecte

- Utiliser de l'hydrogène pour les véhicules
- Réaliser une étude sur la mise en place des véhicules GNV sur le territoire

## b. Synthèse des enjeux discutés par les membres du comité de l'atelier

Après avoir pris conscience des différents enjeux issus du diagnostic des déchets, les membres du comité présents ont pu échanger sur les enjeux qui leur semblaient les plus pertinents pour le territoire. La synthèse des enjeux discutés par les participants est décrite ci-après :

A l'heure actuelle, la collectivité a déjà mis en place de nombreuses solutions pour permettre et favoriser le tri sur le territoire (bacs de tri dans les communes, déchetteries, vente de

composteurs, etc.). Les échanges ont cependant mis en évidence des difficultés dans le tri de certains types de déchets :

- Les déchets verts sont amenés en déchetterie alors qu'ils pourraient être compostés sur place ;
- Les déchets organiques sont jetés parmi les ordures ménagères et ainsi non valorisés ;
- Les emballages plastiques, ne sont pas tous recyclés, ce qui entraîne des confusions pour l'utilisateur du service et de ce fait, des refus de tri ;
- Les cartons doivent être amenés à la déchetterie.

Il est également ressorti de ces échanges que la multiplication des filières de traitement et des points de collecte provoquait d'importants déplacements pour les bennes de la Communauté de communes et également de grosses consommations de carburant. La réalisation d'une étude de fret ou l'utilisation des énergies renouvelables (électricité, bioGNV) pour les véhicules permettrait de palier à ce problème.

Enfin, au cours de cet atelier, le lien entre consommation et production de déchets a clairement été identifié. Outre l'importance du recyclage, il serait utile de sensibiliser les citoyens au sujet de leur manière de consommer (achat d'occasion, réparation, etc.) et ainsi de limiter la production de déchets.

### **c. Compte rendu des échanges issus de l'atelier**

Ci- après le compte rendu des échanges liés à chacun des pétales des fleurs de lotus (détail des schémas ci-dessus) :

#### 1. Déchets bois

- Envisager la possibilité de valoriser les déchets bois produits sur le territoire par l'installation d'une chaudière de bois au niveau de la déchetterie de Saint-Girons, éventuellement pour alimenter un réseau de chaleur de proximité.

#### 2. Déchets organiques

- Le compostage des ordures ménagères fermentescibles (fruits et légumes, pain, épluchures, restes alimentaires, ...) transforme la matière organique en compost.  
Sensibiliser les habitants à produire du compost individuellement permettrait non seulement d'éviter la pollution des sols avec des engrais chimiques industriels mais aussi de diminuer la quantité des ordures ménagères qui sont transportées et enfouies.
- Développer le compostage collectif en ville. Par exemple à St Girons, le compostage collectif a été envisagé. Cependant, il y a eu des refus de certaines communes par rapport à cette initiative.
- Des composteurs commencent à être installés dans les cimetières.

#### 3. Déchets verts tels que les branchages

- Recycler les déchets verts sur site, c'est-à-dire chez les particuliers, permettrait d'éviter les déplacements jusqu'au centre de compostage.

- Un broyeur vient d'être acheté et se déplacera de commune en commune (projet financé par les fonds TEPCV).
- Communiquer sur ce broyeur est important afin d'inciter les habitants à y apporter leurs déchets verts pour être broyés.
- Privilégier le « mulching » afin de réduire le transport des déchets verts vers les déchetteries.

Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe.

#### 4. Recyclage

- Développer le recyclage sur le territoire en réalisant une caractérisation des déchets (mise en évidence des types de déchets contenus dans les ordures ménagères d'après un échantillon de population). St Gaudens fera cette étude qui pourrait être extrapolée pour le Couserans.
- Manque de tri dans les entreprises et les écoles.
- 15 à 20% de refus de tri à St Gaudens. La mise en place des bacs équipés de petites ouvertures a permis de diminuer ce refus pour le recyclage.
- La CC pourrait continuer d'apporter son soutien aux associations telles que les recycleries qui ont pour mission de réemployer et recycler des appareils/équipements tout en sensibilisant à une meilleure gestion des déchets.
- Les huiles de friture pourraient également être valorisées localement.

#### 5. Les infrastructures sur le territoire

- Depuis 30 ans en Couserans, il existe un Syndicat responsable de la collecte des déchets.
- Déchets ménagers collectés en porte à porte (7 tournées par jour du lundi au vendredi).
- Les ordures ménagères sont regroupées sur un unique site, à St Girons, afin de limiter le transport. 8 300 t d'ordures ménagères sont enfouies vers St Gaudens (126€/t).
- Le quai de transfert est équipé de semi-remorques qui regroupent les ordures pour les acheminer ensuite à St Gaudens (400 départs/an).  
En 2003, la collecte des emballages ménagers sur un point d'apport volontaire a été mise en place, ceux-ci sont transférés de St Girons jusqu'au centre de tri à St Gaudens (environ 90 rotations/an). La CC paye 400 € la tonne pour le tri des déchets.
- L'extension de la filière carton en apport volontaire est en cours. Pour l'instant, les cartons sont amenés à la déchetterie. La CC souhaiterait installer dans les communes des bornes pour y récupérer les cartons. Le coût est un frein, environ 1 500€/borne.
- Le réseau de déchetterie est dense, 7 déchetteries sont présentes sur le territoire. Les déchets recyclables, encombrants et dangereux y sont collectés.
- Les déchets non recyclés sont enfouis comme les ordures ménagères.
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont collectés au niveau des déchetteries.

- Les déchets dangereux sont incinérés dans des centres spécifiques. Parmi les 17 000 t de déchets collectés sur l'ensemble du territoire, 10 000 t sont enfouies et parmi le reste, environ 50% sont recyclés.
- Des points de collecte pour les piles, lampes, et autres sont également présents sur le territoire (ex : supermarchés, ...)

#### 6. Les autres filières de recyclage

- Le verre est recyclé à Albi avec environ 1 départ/semaine.
- La moitié des déchets papiers collectés est recyclée aux papeteries Leon Martin à Engomer (circuit court) et l'autre moitié par SAICA Nature Sud. Cette collecte de verre et de papier existe depuis 20 ans.
- Les déchets verts sont compostés à Artigat. Ceci mobilise de gros transports pour l'acheminement de 2 000 t de déchets. Il serait préférable de traiter ces déchets sur place.
- Le bois est recyclé dans les Landes en panneaux de particules mais l'entreprise va bientôt atteindre les limites en termes de matière première qu'elle peut accepter
- Le mobilier est aussi recyclé.
- Le fer est repris par une entreprise commingeoise et recyclé en aciérie
- Le stockage des déchets inertes est soumis à la réglementation ICPE. Les déchets inertes en mélange sont stockés.
  - ✓ Le béton et pierre sont recyclés par l'entreprise Malet
  - ✓ La brique et la tuile sont réutilisées pour le remblai
- Mise en place d'une filière de recyclage du plâtre à Béziers.
- Les déchets électriques sont acheminés vers Toulouse

#### 7. Déchets industriels :

- Sensibiliser les producteurs à mieux gérer leurs déchets.
- Développer le bonus/malus afin d'inciter les producteurs de déchets industriels à les réduire et mieux les traiter.
- Les professionnels (agriculteurs, industriels, etc.) sont responsables de leurs déchets et ce fait, d'une meilleure gestion de ceux-ci.

#### 8. Tri :

- Simplifier le tri : les usagers du service ont du mal à visualiser quelles matières se recyclent ou non.
- Etendre le tri des déchets d'emballages sur le territoire : D'ici 2022, l'objectif est de trier tous les emballages (pots de yaourts, films en plastique, etc).
- Sensibiliser les gens à trier de manière ludique, grâce à des ambassadeurs de tri et des artistes.

#### 9. Economie circulaire

- Mettre en relation les producteurs de déchets avec les acteurs qui pourraient les valoriser. Une étude portant sur ce sujet a été réalisée par le PNR sur le canton d'Oust

#### 10. Autres actions de sensibilisation :

- L'animation « Réparateurs » est en cours. Quelques artisans ont déjà l'écusson.
- Mettre en place des relais intermédiaires dans les communes afin que la sensibilisation sur divers sujets tels que le recyclage, tri, et le compostage soit au plus près des habitants.
- La mise en place de STOP PUB sur le territoire a permis de limiter la distribution des feuilles de publicité.

#### 11. Carburant de la collecte :

- Envisager la possibilité de réaliser une étude de fret afin de faire un état des lieux des transports des déchets sur et hors le territoire et des consommations des carburants.
- Réduire les déchets afin de diminuer le besoin en transport et de ce fait les carburants.
- Mettre en place une flotte électrique pour le transport des déchets.
- Envisager l'utilisation d'un compacteur électrique pour réduire les volumes des déchets.
- Envisager l'utilisation de l'hydrogène pour les véhicules (voir le stockage solide)
- Envisager la réalisation d'une étude sur la mise en place des véhicules GNV sur le territoire.

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) est du gaz naturel utilisé comme carburant soit sous forme comprimé appelé Gaz Naturel Comprimé (GNC), soit sous forme liquide appelé Gaz Naturel Liquide (GNL). Sous forme comprimée, le GNV est délivré via des réseaux de distribution.

Le bioGNV est une version renouvelable du GNV (produit par la méthanisation des déchets organiques) qui a les mêmes caractéristiques que ce dernier.

#### 12. Toilettes sèches :

- L'installation des toilettes sèches ainsi que de composteurs communs dans les lotissements collectifs sont soumis à des autorisations.
- Etudier la possibilité d'intégrer l'installation des toilettes sèches et/ou des composteurs dans le cadre de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- Sensibiliser aux toilettes sèches par le biais d'installations de celles-ci lors d'événements ou de manifestations sur le territoire.

#### 13. Circuits courts et achats responsables :

- Sensibiliser aux circuits courts et aux achats responsables, etc. La sensibilisation pourrait aussi se faire dans les écoles. Les tâches de sensibilisation pourraient être réparties parmi plusieurs personnes afin de bien mener la campagne.
- Actuellement, l'approvisionnement en bio pour les cantines scolaires rencontre quelques difficultés.
- Encourager la vente en vrac, par exemple à Biocoop, petit magasin à St Giron, etc.
- Développer le troc sur le territoire

#### 14. Plan d'actions :



- Une tarification incitative sur le territoire est envisagée. Cette démarche permettrait d'appliquer le principe de pollueur-payeur aux usagers du service des déchets. La tarification incitative intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, et ainsi le pousse à des comportements vertueux.
- Le nouveau plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est à rédiger et peut être intégré au PCAET.